

Villejust Informations

Edito ...



La compagnie TIM et Co et la commune de Villejust ont eu le plaisir de vous présenter le spectacle « Sacrées Mamies » à la salle des Coudrayes devant un public nombreux qui nous a apporté ses rires et ses applaudissements.

D'une soirée de Noël arrosée par des propos de commères, les mamies tournent en dérision les principaux défauts et les manies généralement attribuées aux personnes âgées. Elles prononcent à la française les mots anglophones (le club, condoms), elles comptent en anciens francs, regardent les feuillets, disent du mal de leur voisine rien que pour le plaisir... elles revisitent les boîtes aux lettres de l'immeuble, le banc public et un quai de gare. Mais l'humour est également basé sur le conflit qui relie les deux personnages. Très opposées, elles sont finalement complémentaires.

Merci à tous les personnes qui se sont déplacées.



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 7
Associations	8 à 11
Infos pratiques	12



Affaires scolaires

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES DU 07 MARS AU 31 MARS 2011

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :

- Enfants nés en 2008 (première inscription).
- Et nouvelles inscriptions (toutes classes de la PS à la GS).

Pour l'école primaire « Jeanne Chanson » :

- Nouvelles inscriptions (toutes classes du CP au CM2).

Se présenter en mairie au service scolaire (Mme COGNEVILLE-CROIZER) **muni des documents suivants :**

- Le livret de famille
- Le carnet de santé
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant.
- Si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse.
- Le numéro d'allocation familiale.



Informations complémentaires

Malgré son inscription, si votre enfant ne peut venir à la cantine ou au ALSH (accueil loisirs sans hébergement) pour des raisons médicales, pensez à prévenir le service scolaire (Mme COGNEVILLE-CROIZER) au 01 69 31 74 42 ou par mail affaires.scolaires@mairie-villejust.fr et cela **avant 9h00** (laisser impérativement votre message sur le répondeur). Sinon il y aura automatiquement facturation conformément aux inscriptions. Le certificat médical correspondant est à fournir dans **les 8 jours** suivant l'absence.

CONCERNANT LES INSCRIPTIONS AU ALSH (accueil loisirs sans hébergement) AINSI QU'À L'ÉTUDE :

Il vous est **expressément** demandé de remplir les imprimés d'inscription et de respecter les dates indiquées sur ces imprimés. Passé ces délais, il ne sera plus possible de prendre en charge vos enfants au ALSH (accueil loisirs sans hébergement) ainsi qu'à l'étude pour des raisons de bonne organisation de ces services, et ce afin de respecter la réglementation en vigueur, notamment sur le nombre d'encadrants à prévoir pour la surveillance des enfants.

Merci de votre compréhension.

Le service scolaire.

Affaires périscolaires

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS PERI-SCOLAIRES DU 07 MARS AU 31 MARS 2011



Merci de venir en mairie au service scolaire pour remplir les imprimés qui serviront à l'inscription de la cantine, des mercredis et vacances scolaires à l'ALSH (accueil loisirs sans hébergement). Ces imprimés sont obligatoires pour la présence de vos enfants dans ces structures.

Tous au numérique

La région d'Ile-de-France passe au tout numérique le 8 mars : il s'agit de l'arrêt de la diffusion hertzienne analogique et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Suite à la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, l'émetteur de Saulx-les-Chartreux, qui couvre actuellement la commune de Villejust, ne sera pas numérisé.

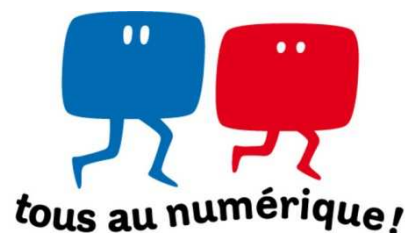
Cela signifie que les antennes râteaux ou antennes intérieures de certains foyers de la commune, orientées vers cet émetteur, ne permettront plus de recevoir la TNT.

Dans ce cas, **deux possibilités** sont offertes aux foyers concernés pour recevoir gratuitement les 19 chaînes de la TNT :

- **Faire orienter l'antenne râteau vers un autre émetteur.** Dans ce cas, une **aide à l'antenne, de 120€ maximum**, en cas de réorientation ou de changement d'antenne, peut être accordée **sous** conditions de ressources.
- Si cela n'est pas possible, **faire installer une parabole** pour recevoir la télévision par satellite : il existe deux offres de télévision diffusée gratuitement par satellite : Fransat et TNTSat. Dans ce cas, **une aide à la réception, de 250€ maximum**, pour l'installation d'un mode de réception alternatif (exemple : parabole) peut être attribué **sans** conditions de ressources.

Les Villejustiens concernés peuvent demander conseil à un **antenniste agréé « Tous au Numérique »** qui leur indiquera la solution la plus adaptée à leur situation en fonction de leur lieu exact de résidence.

La liste des professionnels agréés peut être obtenue au **0 970 818 818** (coût d'un appel local, du lundi au vendredi, de 8h à 21h) ou sur le **site internet dédié** <http://www.tousaunumerique.fr>



Retraites



Salon des Seniors – 24, 25 et 26 mars 2011 : Toutes les réponses sur la retraite

Quels seront les impacts de la réforme sur la situation de chacun ? Comment faire le point sur ses droits ? Quand partir à la retraite et quelles démarches entreprendre ? Comment reprendre une activité quand on est retraité ?...

Parce que la retraite est source d'interrogations, voire de préoccupation pour beaucoup, l'Agirc et l'Arrco, l'Assurance retraite et le RSI vous donnent rendez-vous à l'Espace Retraite et Protection sociale.

Des conseillers retraite se tiendront à la disposition des visiteurs pour répondre à toutes leurs questions.

Des invitations gratuites seront disponibles courant mars sur www.agirc-arrco.fr, www.lassuranceretraite.fr, www.le-rsi.fr.

Salon des Seniors
Espace Retraite et Protection sociale
Parc des expositions de Paris
(Métro Porte de Versailles – ligne 12)
Hall 2-2, de 10h à 19h

L'Assurance retraite se mobilise pour l'emploi des seniors

En mars et en avril 2011, l'Assurance retraite tiendra un stand lors de 2 manifestations dédiées à l'emploi des seniors à Paris.

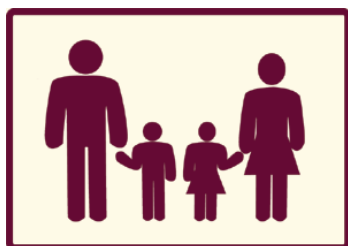
Qu'ils soient salariés ou responsables RH, les visiteurs pourront obtenir **des informations sur les dispositifs de prolongation d'activité** (cumul emploi retraite, surcote et retraite progressive) et les **nouvelles mesures législatives** issues de la réforme.

Les assurés en recherche d'emploi pourront être reçus par des représentants de la Direction des ressources humaines qui présenteront les métiers et les opportunités de recrutement au sein de la Cnav.

2 grands rendez-vous (entrée gratuite), à noter sur vos agendas :

- **Forum emploi seniors, le 10 mars 2011, Grande Halle de la Villette Paris 19ème, de 9 h à 18 h.**
- **Salon emploi des seniors, les 27 et 28 avril 2011, CNIT La Défense, de 10 h à 18 h.**

CAF : la médiation familiale



Les familles sont aujourd'hui confrontées à des évolutions pouvant entraîner des fragilités et des dysfonctionnements au sein de la cellule familiale.

Depuis 1998, la CAF développe une politique d'appui à la parentalité et participe activement au **développement et à la promotion de la médiation familiale** dans les départements.

Plusieurs dispositifs tels les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les lieux d'accueil enfants/parents, les espaces « rencontre » et la médiation familiale sont mis en œuvre pour valoriser la fonction parentale.

Les Caisses d'allocations familiales, pour préserver les liens familiaux et maintenir un environnement favorable à l'enfant, participent activement au développement et à la promotion de la médiation familiale dans les départements.

En Essonne, quatre associations de médiation familiale déploient leurs activités : Olga Spitzer, l'Apce, l'Udaf, Essonne Médiation.

Pour toute information : Pôle Animation de la Vie Sociale Soutien à la Parentalité ou Madame Lecellier, coordinatrice médiation familiale, au 01 69 26 89 66 ou par mail avs-sp.cafevry@cnafrmail.fr

Indemnités journalières CPAM

Vous allez devoir effectuer votre **déclaration fiscale 2010** courant mai 2011.

Si vous avez été bénéficiaire d'indemnités journalières, le **relevé** nécessaire pour votre déclaration des revenus vous parviendra **avant le 20 avril**. Il est inutile de la réclamer avant cette date.

En nouveauté cette année : les indemnités journalières accidents du travail sont **imposables à hauteur de 50%** et apparaissent donc sur votre relevé. Dans la majorité des cas, le montant de vos IJ est déjà reporté sur votre déclaration d'impôts pré-remplie.



Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de l'Essonne

Permanence sécurité sociale

Nous vous rappelons que la permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Nozay a lieu le **3^{ème} mardi de chaque mois** (vacances scolaires comprises) de 13h45 à 16h45 au bâtiment du Gros Chêne à **Nozay**. Cette permanence est ouverte aux habitants de Villejust.



La prévention du cancer colorectal



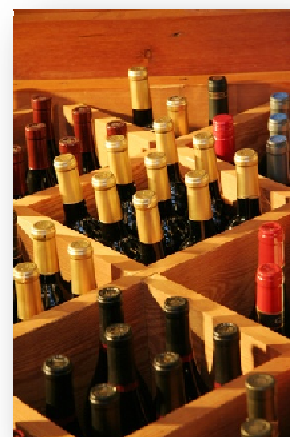
Diagnostiqué tôt, le cancer colorectal peut être guéri dans plus de 9 cas sur 10. C'est pourquoi le dépistage de ce cancer est proposé par les pouvoirs publics aux hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans. Ce dispositif est désormais généralisé sur l'ensemble du territoire français.

Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.e-cancer.fr> ou contactez l'ADMC (Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses en Essonne) au 0810 811 144 ou à l'adresse colorectal@admc91.org

Formation permis d'exploitation

La loi du 31 Mars 2006 et un décret du 16 mai 2007 ont rendu obligatoire une **formation** appelée **permis d'exploitation** pour toute personne déclarant notamment :

- L'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un **débit de boissons** à consommer sur place de 2ème, 3ème et 4ème catégorie ;
- L'ouverture d'un établissement pourvu de la « **petite licence restaurant** » ou de la « **licence restaurant** ».



L'**organisme ASFOREST** est habilité depuis 2007 par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser cette formation.

- Le tarif est de 600 € HT pour 3 jours ;
- Les indices de satisfaction des stagiaires sont excellents
- Des sessions sont organisées chaque semaine
- Nous sommes basés en plein cœur de Paris et donc accessible facilement par tout moyen de transport (RER A AUBER métro ligne 3, 7, 8....)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 01 42 96 09 27 ou par mail asforest@asforest.com . Vous pouvez également consulter notre site internet www.asforest.com (rubrique permis d'exploitation).



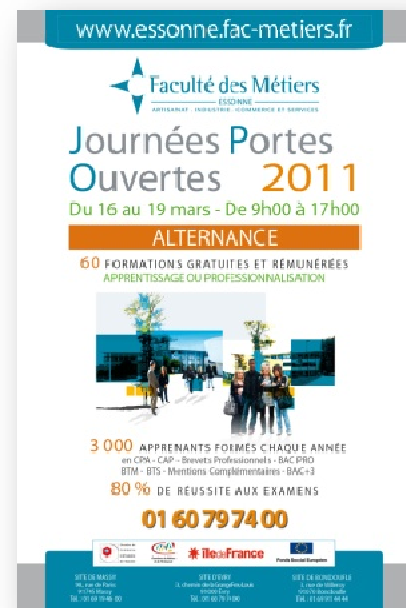
Journées portes ouvertes à la Faculté des Métiers

La Faculté des Métiers de l'Essonne ouvrira ses portes **du mercredi 16 au samedi 19 mars 2011 de 9h00 à 17h00** sur ses trois sites : Evry, Bondoufle et Massy (91).

Collégiens, lycéens, étudiants, parents, entreprises... sont invités à découvrir au sein de la Faculté des Métiers la soixantaine de formations gratuites et rémunérées dispensées en alternance de la Classe Préparatoire à l'Apprentissage jusqu'à la licence professionnelle.

Entrepreneurs, adultes salariés ou demandeurs d'emploi pourront rencontrer le service formation continue qui les informera sur ses formations diplômantes, la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), les formations en langues...

INFOS : 01 60 79 74 00 ou sur le site <http://www.essonne.fac-metiers.fr>



Eveil à l'esprit d'entreprendre 91

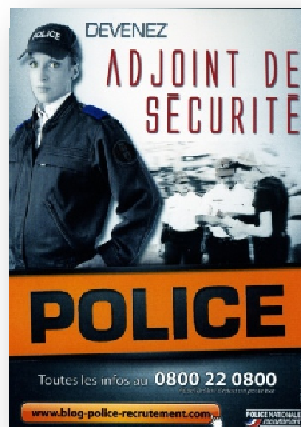


Pour la sixième année consécutive est organisé le concours départemental « Eveil à l'esprit d'entreprendre 91 » **destiné aux jeunes âgés de 16 à 26 ans.**

Le règlement et le dossier d'inscription sont téléchargeables sur <http://www.essonne.cci.fr>, rubrique « créer entreprendre » ou à l'adresse crea-911@essonne.cci.fr.

Date limite de dépôt des dossiers : le 31 mars 2011.

Concours police nationale



Sont désormais ouverts les concours de Technicien de la police technique et scientifique, du concours de Gardien de la Paix ainsi qu'un recrutement important d'adjoint de sécurité réservé aux jeunes de 18 à moins de 26 ans et sans condition de diplôme.

Tous renseignements sur le site <http://www.interieur.gouv.fr>

CCAS

Rappel :

La municipalité invite les personnes de **plus de 65 ans non recensées sur la commune à se faire connaître en mairie** afin de pouvoir bénéficier des prestations du CCAS.
N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Zicorama

L'équipe des Zicos vous invite à découvrir un extrait de son single « Et maintenant » sur le site <http://www.zicorama.net> et sur sa page Facebook www.facebook.com/Zicorama.

Cette chanson précède le spectacle 2011 des Zicos qui aura lieu en octobre.

Zicorama 2011
06 26 05 38 28



Randonnées pédestres

Prenez de bonnes résolutions pour l'année 2011, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 14 mars	L'Yvette	avec Annick
Lundi 21 mars	Viltain	avec Michèle
Lundi 28 mars	Les Molières	avec Hélène

Départ : Mairie de Nozay à 13h45 tous les lundis

Cotisation : 27.50 €/l'année

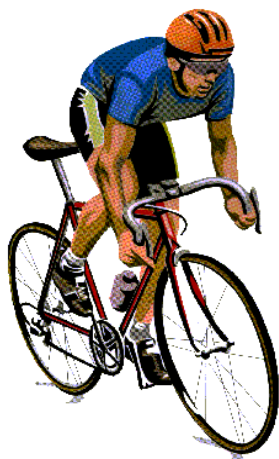
Pour tout renseignement, veuillez contacter **Michèle Joubin** 06 62 53 84 34 ou
Nadine Blavet 06 74 41 70 41

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com

Claudine LEGGIERI - Association Gymnastique Volontaire



Courses cyclistes



Le Dimanche 20 mars, puis le 17 avril prochains, le Vélo Club de Villejust organise sur le territoire de notre commune deux compétitions cyclistes. Différentes courses par catégorie de valeur se succéderont de 8h00 à 12h00.

- **Le 20 Mars :**

Circuit : Villejust, Nozay, Villejust.

Les différentes arrivées seront jugées devant la centrale EDF.

- **Le 17 Avril :**

Circuit : Villejust , descente de la Mine, Villiers, Saulx, Villejust .

Les différentes arrivées seront jugées au sommet de la côte de Saulx, à l'entrée de Villejust.

Nous nous efforcerons d'apporter le moins de perturbations possible et vous demandons d'être vigilants si vous devez emprunter le circuit en voiture et particulièrement à contre sens.

Nous vous remercions vivement pour votre compréhension et espérons pouvoir compter sur vos encouragements.

Pour tout renseignement : Arthur DE FARIA tel : 01 60 10 59 56



Théâtre

L'atelier théâtre adulte aura le plaisir de présenter leur pièce « **Le Démon de Midi** » le **Samedi 2 Avril à 20H30** – Escale H.G. ADAM – Chemin des Berges – 91620 La Ville du Bois



Vers la quarantaine, le mâle humain a coutume de quitter son épouse "usagée" pour aller gambader dans des pâturages plus verts. On quitte rarement une femme de quarante ans pour une de quatre-vingt... ou alors très riche !

Comme on disait dans les campagnes, en ces temps lointains où les vaches mangeaient encore de l'herbe : Changement d'herbage réjouit les vœux !

Une comédie drôle et parfois même émouvante, mais toujours aussi réjouissante !

**Réservations : 01 60 10 77 07
06 82 97 55 70**

Loto



La clef de sol, le club de tennis et le club de football organisent

le dimanche 27 mars 2011 à partir de 14H00

un **loto**

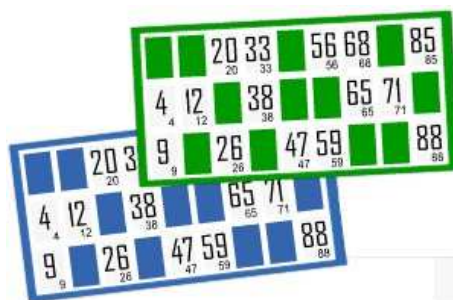
Complexe sportif de la Poupardièrre,

De nombreux lots à gagner : cave à vins, home vidéo, lecteur DVD, appareil photo, bon d'achat FNAC, PSP, etc.

Renseignements :

Mme AFONSO Corinne

06 08 15 51 87 – 01 60 10 80 91



INTER'VAL : La Prévention Spécialisée

Depuis les lois de décentralisation (1982), la Prévention Spécialisée est une compétence du Conseil Général. C'est une mission de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Présentation de l'association

L'Association est composée de onze éducateurs spécialisés, d'une directrice adjointe et d'un directeur. Ils interviennent sur huit communes du nord-ouest de l'Essonne réparties en trois points d'appui : Bièvres / Igny / Saclay – Saulx Les Chartreux / Villebon / Villejust – La Ville Du Bois / Marcoussis. L'association a pour buts de prévenir les risques de marginalisation, de faciliter les démarches d'insertion et de protéger les jeunes en situation de danger, physique ou moral.

Les éducateurs accompagnent :

- tous les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent, ou qui ont rencontré, des difficultés liées à différentes problématiques (familiales, exclusion, formation, emploi, logement, santé, justice).
- une aide et un soutien à la parentalité.
- Ils travaillent dans le respect de certains principes :
 - la confidentialité,
 - l'anonymat des personnes,
 - la libre adhésion,
 - la non institutionnalisation des actions,
 - le partenariat.

Des projets collectifs peuvent être mis en place mais restent un moyen d'entrer en contact avec la jeunesse, l'essentiel du travail des éducateurs est :

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

En vue de faire évoluer positivement la situation des jeunes, l'association les rencontre, les aide à construire un projet et élabore des objectifs à atteindre.

Pour ce faire, les éducateurs travaillent avec différents partenaires (MDS, mission locale, pôle emploi...), mais également en réseau avec d'autres professionnels s'occupant de la personne. Les éducateurs aident au maintien et au développement de liens sociaux :

- accueil, écoute, orientation, construction d'un projet et suivi de la démarche d'insertion à travers des entretiens individuels ou des actions collectives.
- interventions spécialisées visant à régler durablement différents problèmes.
- accompagnement de longue durée : soutien moral et aide concrète aux démarches, à l'organisation familiale, au maintien dans la formation ou l'emploi.

Contact : Association Inter'Val – 5 Rue de la Basse Roche 91140 VILLEBON SUR YVETTE
Séverine GUYOMAR & Jonathan KRIMI 01.64.49.00.76

Associations

Pour la parution du n°365, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **31 mars 2011**.

Ramassage des encombrants

Vendredi 08 avril 2011

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales – Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
Urbanisme	01.69.31.74.46
Ouvert le lundi, Mardi, jeudi et vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
Service technique	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82
Email :	contact@mairie-villejust.fr

Serge PLUMERAND

Henri COGNEVILLE

Sylvie ARMAND – BARBAZA

Michel LECOEUR

Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

Sauveur CONCORDIA

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Liliane GASPARIK – Secrétaire de Cabinet – DGS – 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Maire. Depuis le 1^{er} mars 2011, Monsieur PLUMERAND sera présent en mairie uniquement les lundis, mardis et vendredis.

1^{er} Adjoint – Développement économique, Intercommunalité, Transports

2^{ème} Adjointe – Finances, Affaires scolaires

3^{ème} Adjoint – Travaux, Voirie

4^{ème} Adjointe – Jeunesse, Centre de Loisirs

5^{ème} Adjoint – Environnement, Espaces Verts